

B. — LES ECHANGES INTERIEURS

STATISTIQUE COMPAREE DES CREATIONS RADIATIONS ET VENTES DE FONDS DE COM- MERCE ET SOCIETES PENDANT CHACUN DES PREMIERS SEMESTRES 1945-1946

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle vient de dresser la statistique comparée des créations, radiations et ventes de fonds de commerce et sociétés inscrites au Registre du Commerce entre le 1^{er} semestre 1946 et la période correspondante de l'année 1945 pour l'ensemble de la Zone Française du Protectorat.

A. - INSCRIPTIONS

1°) **Les commerçants.** - 3.666 commerçants ont demandé leur inscription pendant le 1^{er} semestre 1946 contre 1.028 pendant le 1^{er} semestre 1945, soit deux fois et demie plus d'inscriptions en 1946 qu'en 1945.

Pour fournir une échelle de comparaison il convient de rappeler que la moyenne semestrielle des inscriptions au Registre du Commerce pendant les deux années normales d'avant-guerre 1937 et 1938 s'était élevée à 670.

DETAIL PAR TRIBUNAUX

C'est, pendant ce premier semestre de 1946, le tribunal de Casablanca, qui a enregistré les plus gros chiffres avec 2.135 contre 621 pendant la période correspondante de 1945. Le rythme de la progression est sensiblement le même dans les autres villes :

à Rabat	490	contre	133
à Fès	613	»	151
à Marrakech	282	»	85
à Oujda	146	»	38

2°) **Les sociétés.** - Celles-ci ont vu les inscriptions passer, pour les mêmes périodes, respectivement, à 505 contre 98, soit cinq fois plus d'inscriptions en 1946 qu'en 1945 (rappel de la moyenne semestrielle de 1937 et 1938 : 88).

Le tribunal de Casablanca a enregistré 377 contre 66 pendant le 1^{er} semestre 1945 : Rabat, 46 contre 12 ; Fès, 46 contre 11 ; Marrakech, 28 contre 8 ; Oujda, 10 contre 1.

Le retour des démobilisés est vraisemblablement une des causes de cette augmentation des inscriptions mais certainement pas la seule. Citons à ce sujet un extrait « des Informations Economiques » N° 67 du 13 juillet 1946 de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques à Paris, qui signale d'après la presse étrangère qu'en Belgique « au cours des cinq derniers mois de l'année, le Registre du Commerce a reçu 50.000 nouvelles demandes d'inscriptions sans parler de combien de dizaines de milliers de commerçants irréguliers non inscrits qui tirent profit d'une circulation démesurément accrue par rapport à la quantité de marchandises produites et vendues ».

Les modifications au Registre du Commerce (agrandissements, transformations de commerce ou sociétés), etc... ont donné lieu aux opérations suivantes pour les commerçants et sociétés réunis, toujours pendant les mêmes périodes.

1.123 modifications ont été enregistrées par les tribunaux pendant le 1^{er} semestre 1946 contre 330 pendant le 1^{er} semestre 1945, soit près de deux fois et demie plus en 1946 qu'en 1945 :

Casablanca	716	contre	207
Rabat	137	»	52
Fès	127	»	31
Marrakech	93	»	27
Oujda	50	»	13

Par contre les radiations, bien qu'accusant une certaine progression, se sont élevées dans l'ensemble respectivement à 735 contre 448 pour les commerçants, soit une élévation de 64 % seulement et 24 contre 16 pour les sociétés, soit une progression de 50 %.

Les chiffres des radiations ont été par tribunal :

Casablanca	Commerçants	431	contre	331
	Sociétés	12	»	9
Rabat	Commerçants	143	»	72
	Sociétés	7	»	3
Fès	Commerçants	122	»	39
	Sociétés	3	»	2
Marrakech	Commerçants	12	»	17
	Sociétés	2	»	1
Oujda	Commerçants	27	»	9
	Sociétés	0	»	1

A noter toutefois que pour les radiations, ces statistiques offrent moins de précisions, car certains commerçants ou sociétés négligent parfois d'aller faire leurs déclarations de cessation d'activité.

**

Ventes de fonds de commerce :

Mais ce qui offre, peut-être encore plus d'intérêt pour jauger l'activité économique, c'est la relation pendant les mêmes périodes considérées du nombre des ventes de fonds de commerce et de leurs valeurs respectives.

Dans l'ensemble de la zone française on a procédé à l'enregistrement pendant le 1^{er} semestre de 1946 de 1.001 ventes de fonds de commerce représentant 452 millions de francs, contre 458 ventes représentant 176 millions pendant le premier semestre de 1945. Le nombre des ventes a donc plus que doublé (118 %) et les valeurs sur lesquelles ont porté ces ventes accusent une augmentation de 157 %.

Mais si on se reporte à la moyenne semestrielle des ventes de fonds de commerce en 1937 et 1938, on constate qu'elle se fixait à 252 ventes pour 10 millions de francs.

Le prix moyen du fonds de commerce qui ressortait à 40.000 Frs avant-guerre, se fixait déjà à 384.000 Frs pendant le 1^{er} semestre 1945, pour atteindre 452.000 Frs pendant le 1^{er} semestre 1946.

Par tribunaux, les résultats classés par ordre des valeurs décroissantes ont été les suivants (1^{er} semestre 1946 et 1^{er} semestre 1945) :

Le tribunal de Casablanca : 533 ventes valant 253 millions contre 280 ventes valant 119 millions ;

Fès : 210 ventes valant 99 millions contre 61 ventes valant 18 millions ;

Rabat : 149 ventes valant 63 millions contre 73 ventes valant 24 millions ;

Marrakech : 86 ventes valant 29 millions contre 34 ventes valant 10 millions ;

Oujda : 23 ventes valant 8 millions contre 10 ventes valant 4 millions.